



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 48

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_198-DE

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Objet :	Service Patrimoine - Association Astu'sciences et Association des Conservateurs (AARAC) : adhésions 2022	ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_198-DE
----------------	--	---

Rapporteur : Marc GIRAUD

Les personnes morales de droit public, et notamment les Communautés d'agglomération, peuvent adhérer à des organismes au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par ces organismes réponde à l'intérêt communautaire. Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération adhère à divers organismes en raison de l'intérêt que représentent leurs activités.

Elle délibère annuellement sur les nouvelles adhésions et afin de prendre en compte les évolutions des cotisations annuelles.

La présente délibération a pour objet de proposer, pour l'année 2022, l'adhésion et le versement d'une cotisation à deux organismes.

Astu'sciences

L'association Astu'sciences rassemble, depuis 30 ans, les structures et les individuels qui s'investissent dans la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) sur le territoire auvergnat. Ses principales compétences sont la médiation scientifique et la gestion de projets éducatifs et culturels dans le but de promouvoir et de développer la culture scientifique auprès de tous.

La réalisation des missions d'Astu'sciences s'appuie sur la participation directe des membres du réseau, accompagnés par une équipe permanente. Elle mobilise et coordonne les différents savoir-faire en fonction de chaque projet, basé sur la complémentarité des compétences et la mutualisation des moyens.

Elle propose différentes actions pour encourager l'échange de pratiques (journées de concertations et formations), favoriser le partage d'expériences, susciter des actions communes et faciliter l'éclosion de nouvelles idées (événements collectifs, outils de veille et de valorisation). Cette dynamique permet à chaque membre de gagner en visibilité et en efficacité et de s'enrichir de la présence des autres.

Ainsi, le Service Patrimoine de la Communauté d'agglomération a organisé le 9 octobre 2021 au musée Crozatier la Journée de la science en partenariat avec Astu'sciences. D'autres actions et événements communs sont prévus dans les années à venir.

L'adhésion de la Communauté d'agglomération à Astu'sciences, d'un montant annuel de 50 €, lui permet de faire partie et de s'appuyer sur un réseau d'acteurs partageant le même intérêt de travailler ensemble pour enrichir, renforcer et développer leurs actions de culture scientifique.

AARAC

L'Association Auvergne-Rhône-Alpes des Conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées de France (AARAC), est une section régionale de l'Association nationale des conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées et des autres patrimoines publics de France (AGCCPF). Son réseau réunit des professionnels des 140 musées de France répartis sur les 12 départements qui composent le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'AARAC a pour principale mission la mise en réseau des professionnels des musées de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est notamment engagée dans la formation des personnels et la mise en œuvre de projets scientifiques et culturels communs dans l'objectif de promouvoir les musées de la Région.

L'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'AARAC, d'un montant annuel de 120 €, permet au musée Crozatier de bénéficier du partage d'expériences et d'entraide professionnelle.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme, Culture, Événementiel et Sport du 14/06/2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_198-DE

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'adhérer pour l'exercice 2022 à Astu'sciences pour un montant de 50 € et à l'AARAC pour un montant de 120 €.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 30 juin 2022